

LA SAFER GHL : DES HOMMES,

«La SAFER Gascogne Haut Languedoc : au coeur du développement local»

Depuis plus de 50 ans, notre Safer participe à la structuration de nos territoires, en intervenant sur les trois missions essentielles qui en font sa ligne politique :

- Favoriser l'installation des Jeunes Agriculteurs et conforter les exploitations en place afin qu'elles atteignent une taille économiquement viable.

- Accompagner les collectivités en respectant leur choix mis en oeuvre par un document d'urbanisme.

- Contribuer au respect de l'environnement en mettant en place des actions intelligentes d'intérêt général et respectueuses des intérêts des agriculteurs et des ruraux (protection des captages..).



En 2011, la SAFER GHL s'inscrit comme le partenaire incontournable du milieu rural avec la profession agricole, l'Etat, le Conseil Général, les Collectivités locales et l'ensemble des acteurs du monde rural.

La régulation dont nous sommes les garants permet longtemps de garder des

structures agricoles compétitives et transmissibles.

«L'idée SAFER» est plus que jamais une idée moderne, totalement en phase avec la demande sociétale.

Michel BAYLAC
Président de la Safer
Gascogne Haut Languedoc

Propriétaires fonciers : la Convention de Mise à Disposition, une solution transitoire pour gérer votre patrimoine foncier

Adaptée et transitoire

- Permet à un propriétaire de louer temporairement des biens dans l'attente d'une affectation définitive.
- Permet à un propriétaire exploitant de prendre sa retraite même s'il n'a pas trouvé de repreneur.
- Facilite la soudure entre deux générations (ex : un propriétaire âgé ne souhaitant pas engager un bien par bail classique ou par vente, dans l'attente de la reprise par un descendant ou un successeur).
- Facilite la gestion des biens appartenant à des Collectivités Publiques ou à d'autres personnes dans l'attente d'une affectation non agricole des biens.

Souplesse

Tout propriétaire peut mettre à la disposition de la SAFER GHL, des immeubles ruraux libres de toute location : C'est la Convention de Mise à Disposition.

Garantie

- La SAFER GHL assure au propriétaire le versement d'une redevance annuelle.
- Le propriétaire retrouve son bien libre à l'échéance de la convention.

Patrimoine préservé

Les terrains sont exploités par un agriculteur choisis par la SAFER GHL : c'est le bail SAFER GHL.

Un outil pour l'installation
Une Convention de Mise à Disposition peut contribuer à une installation qui deviendra possible :
- Lorsque d'autres propriétés se libéreront en vue de constituer une exploitation viable.
- Lorsqu'un repreneur sera en mesure de s'installer.

Questions ← 14 → Réponses

Qui peut louer ses terres par l'intermédiaire de la CMD auprès de la SAFER GHL ?	Tout propriétaire d'un bien agricole libre
Pour quelle durée ?	Librement choisie entre 1 et 6 ans
Pourrais-je éventuellement renouveler ma location ?	Oui, mais une seule fois (si moins de deux SMI)
Pour quelle surface ?	Sans limitation dans la limite de trois ans Moins de deux SMI dans les autres cas
A quel prix ?	Pour l'équivalent d'un fermage
Qui me paiera et quand ?	La SAFER GHL à la fin de chaque année
Sera-t-il dressé un état des lieux ?	Oui
Devrai-je cotiser à la MSA ?	Non
Cette convention est-elle comptable avec la perception de la préretraite agricole ?	Oui
Qui exploitera mes terres ?	Un agriculteur agréé par la SAFER GHL
Le preneur bénéficiera-t-il d'un droit de préemption ?	Non
Pourra-t-il réaliser des travaux sans mon autorisation ?	Non
Aurai-je à lui donner congé en fin de période ?	Non
Où puis-je m'adresser ?	A la SAFER GHL (voir antennes départementales)

Exemples

1 Réinstallation d'un fermier, évincé par son bailleur, sur une exploitation de 80 hectares, en zone de coteaux. Grâce à la combinaison d'un achat étalé sur 3 ans et d'une CMD, ce jeune agriculteur s'est installé sur la totalité du bien, à la signature du premier acte.

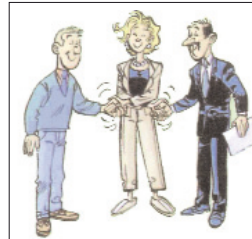
2 Grâce à la maîtrise par CMD d'une exploitation de 70 hectares, dans un secteur où la demande foncière est forte (Lauragais), la SAFER GHL a pu éteindre sans conflit les exploitations de 4 jeunes agriculteurs et compléter l'installation d'un jeune agriculteur sur un fermage familial.

Les trois missions de la SAFER

- 1 - Développer une agriculture dynamique et diversifiée.
- 2 - Accompagner les collectivités locales dans leurs projets fonciers.
- 3 - Protéger l'environnement et les paysages.

Avec elle,

- Vous bénéficiez d'une expertise reconnue et d'une connaissance unique de votre région.
- Vous êtes conseillé et accompagné jusqu'à la signature de l'acte.
- Vous êtes garanti du paiement dans les délais convenus.
- Vous achetez et vendez à la juste valeur.
- Vous contribuez à la réalisation d'un projet inscrit dans la vie locale.
- Vous participez à l'aménagement durable de l'espace rural.



Les acteurs locaux donnent leurs avis

* Commission locale

SON RÔLE

La Commission Locale est réunie pour préparer les arbitrages difficiles, elle écoute les candidats présents et examine leurs projets.

SA COMPOSITION
- La Direction Départementale des Territoires
- Un représentant de la Chambre d'Agriculture
- Un représentant des Syndicats Agricoles
- Le Maire de la Commune concernée.

* Comité technique départemental

SON RÔLE

Le Comité Technique examine les dossiers des candidats à l'achat d'une terre ou d'une exploitation.

Tous les projets sont étudiés.

Le Comité émet un avis sur celui qui s'inscrit le mieux dans le tissu local et dans les missions des SAFER.

SA COMPOSITION

MEMBRES DE DROIT
- Le Président de la SAFER GHL
- Le Directeur Départemental des Territoires

DES TERRES, DES PROJETS



La SAFER GHL, Opérateur Foncier Un savoir-faire à votre service

50 ans d'expérience dans la restructuration parcellaire pour les agriculteurs

Au fur et à mesure des évolutions des usages de l'espace rural, la SAFER aménage et restructure les exploitations afin de regrouper les parcelles disséminées.

Pour limiter les contraintes réglementaires liées aux déplacements du matériel agricole, pour réduire les risques durant les transports et les pertes de temps sur les routes, pour économiser la charge de carburant, de nombreux agriculteurs sont demandeurs d'aménagement et de regroupement de leur parcellaire.

Chaque fois qu'une opportunité se présente, le Conseiller Foncier étudie avec l'ensemble des candidats les solutions qui prennent en compte ces demandes.

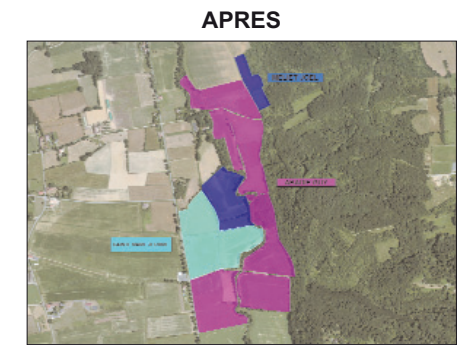
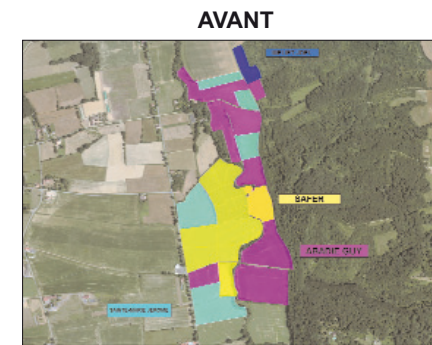
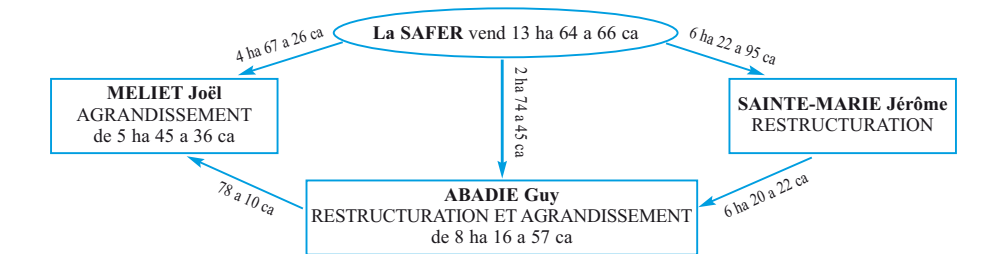
Les outils cartographiques à disposition à la SAFER permettent de réaliser toutes les simulations utiles et de présenter aux candidats les solutions les plus adaptées.

Le choix final des attributions et la validation des projets revient au Comité Technique et tient compte des travaux et de la concertation préparatoire.

Aux-Aussat, trois agriculteurs satisfaits

La maîtrise par la SAFER GHL d'un lot de terre de 13 ha 64 a 66 ca sur la commune d'AUX-AUSSAT a permis de déclencher une restructuration foncière locale avec trois exploitants dont deux Jeunes Agriculteurs :

lailles label sur 37 ha.
- M. Joël MELIET, éleveur ovins et producteur de haricots tarbais sur 25 ha.
- M. Jérôme SAINTE-MARIE, céréalier sur 72 ha et producteur de kiwis.



La SAFER GHL dans le département du Gers

Guillaume CAPERAN
06.09.58.73.16
guillaume.caperan@safer-ghl.com
Isabelle CARPENTIER
isabelle.carpentier@safer-ghl.com

Jean-Charles DARRIGADE
06.85.52.83.06
jean-charles.darrigade@safer-ghl.com
Véronique ESTEBENET
veronique.estebenet@safer-ghl.com

Frédéric JAUSSEMERAND
06.85.52.83.12
frederic.jaussemerand@safer-ghl.com
Isabelle CARPENTIER
isabelle.carpentier@safer-ghl.com

Baptiste AURIGNAC
06.21.74.00.17
baptiste.aurignac@safer-ghl.com
Régine BOUTIN
regine.boutin@safer-ghl.com

Nicolas LACOME
06.72.95.51.27
nicolas.lacome@safer-ghl.com
Véronique ESTEBENET
veronique.estebenet@safer-ghl.com

Laurent TARDIEU
Directeur Départemental
laurent.tardieu@safer-ghl.com

Pierre DE BOISSIEU
06.85.52.83.03
pierre.de.boissieu@safer-ghl.com
Carole DUFAUR
carole.dufaur@safer-ghl.com

PERMANENCES

- CONDOM :**
Mercredi de 14h à 17h
4 Place Lannelongue
Tél : 05 62 28 01 68
Fax : 05 62 28 40 01
- EAUZE :**
Jeudi de 9 h à 12 h
et 14 h à 17 h
9 rue Robert Daury
Tél : 05 62 09 83 09
Fax : 05 62 09 74 76
- GIMONT :**
Mercredi de 14 h à 17 h
19 rue des Capucins
Tél : 05 62 67 70 39
Fax : 05 62 67 90 06



SAFER GHL
23 Avenue de la Marne
BP 10084
32002 AUCH Cedex
Tél : 05 62 61 92 30
Fax : 05 62 61 92 29
Mail : service32@safer-ghl.com

(Communiqué)